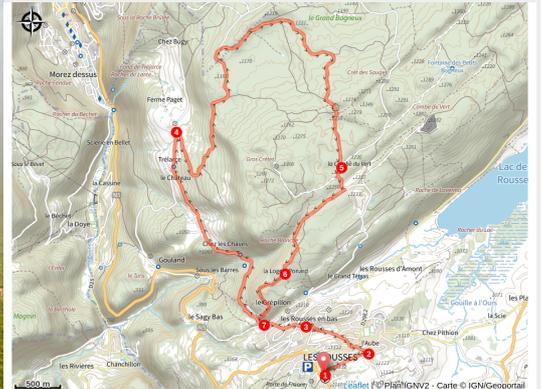


Tour du Gros Crêtet - 30B

CC de la Station des Rousses-Haut Jura - Les Rousses



Ferme et vaches aux Rousses - Vue drone (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Après avoir apprécié les points de vue sur la Vallée de la Bienne, ce parcours très roulant vous guidera à travers la Forêt du Risoux.

Suivre le balisage n°30 bleu

Itinéraire officiel - [réseau Geotrek du Parc naturel régional du Haut-Jura](#)

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 2 h

Longueur : 14.8 km

Dénivelé positif : 386 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Naturel

Itinéraire

Départ : Les Rousses

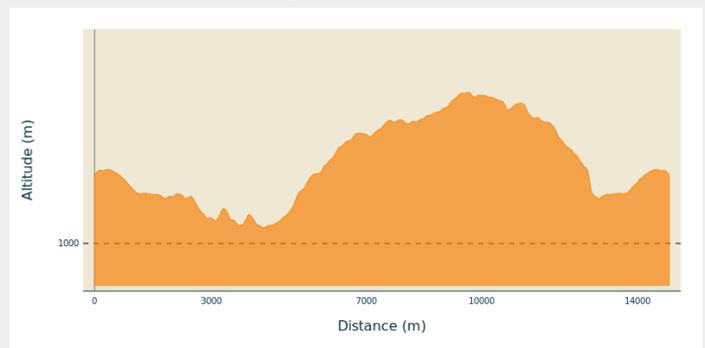
Arrivée : Les Rousses

Balisage : ➡ Boucle VTT

Communes : 1. Les Rousses

2. Hauts de Bienne

Profil altimétrique



Altitude min 1027 m Altitude max 1259 m

1. **0 km** - Dos à l'Office de tourisme des Rousses (carrefour « **LES ROUSSES OT** »), prenez les directions de la **Montée de l'Opticien** puis du **Brioland**. Ce passage est célèbre pour la course de ski de fond de la Transjurassienne qui l'emprunte. Au sommet, avancez-vous vers l'ancienne redoute qui est cachée par le monticule de terre. Il s'agit d'un ancien système de défense des Rousses. Reprenez le sentier et poursuivez-le jusqu'à ce qu'il débouche sur la route.
2. **0.6 km** - Au **Brioland**, suivez la route à gauche vers la **Redoute**. Arrivé au stop, traversez la route prudemment pour continuer tout droit en direction des **Rousses en Bas**.
3. **1.5 km** - Aux **Rousses en Bas**, continuez direction **le Sablon**. Soyez prudent en traversant le carrefour routier. Au **Sablon**, continuez sur la route en suivant **le Grépillon**, puis direction la **Combe de Trélarce**. Contemplez les beaux points de vue sur le Mont Fier et la vallée du Bief de la Chaille.
4. **4.4 km** - Au hameau de Trélarce, suivez à droite la route jusqu'au carrefour de la **Combe de Trélarce**, où vous devez bifurquer à droite pour prendre la petite route forestière qui monte vers la **Route de la Croix du Tronc**. Au cœur de la forêt, l'itinéraire quitte la route pour un chemin forestier qui bifurque à droite en direction de la **Guedille**.
5. **10.4 km** - A la **Guedille**, vous débouchez sur une route, empruntez-la à droite en suivant les indications successives de la **Route forestière du Gros Crêtet**, puis du **Carrefour du Lynx**. A ce carrefour, prenez le chemin à droite qui mène à **Sous Roche Blanche**, puis continuez vers le **Grépillon**.
6. **12 km** - La Loge à Ponard offre une magnifique vue sur la Dôle et le village des Rousses. Après avoir apprécié ce point de vue, le sentier descend à droite et s'engouffre dans les bois. Soyez prudent dans la descente, des passages sont particulièrement raides et nécessitent de descendre du vélo selon votre niveau.
7. **12.9 km** - Au **Grépillon**, suivez toujours la direction des **ROUSSES OT** via les **Rousses en Bas** et la **Montée de l'Opticien** pour reprendre le parcours de l'aller qui vous ramènera à l'Office de tourisme des Rousses.

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Morez, suivre la N5 en direction de Les Rousses

Parking conseillé

Parking de l'Omnibus aux Rousses

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétrás, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



i Lieux de renseignement

Office de tourisme de la Station des Rousses

495 rue Pasteur, 39220 LES ROUSSES

infos@lesrousses.com

Tel : 03 84 60 02 55

<https://www.lesrousses.com/>

